

[https://ricochets.cc/Valence-24-janvier-la-police-ordonne-aux-jeunes-d-aller-en-cours-Pourquoi-les-profs-ne-sont-pas-en-greve\\_police-partout-education-nulle-part.html](https://ricochets.cc/Valence-24-janvier-la-police-ordonne-aux-jeunes-d-aller-en-cours-Pourquoi-les-profs-ne-sont-pas-en-greve_police-partout-education-nulle-part.html)



**Valence 24 janvier, la police  
ordonne aux jeunes du lycée  
Algoud d'aller en cours !  
Pourquoi les profs ne sont pas  
en grève ?! Police partout,  
éducation nulle part !**

Date de mise en ligne : vendredi 24 janvier 2020

- Les Articles -

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

**A l'entrée du lycée Algoud à Valence aujourd'hui, un gros déploiement de forces de police a eu lieu : CRS, motards, BAC, tout le monde est là.**

Les flics « invitaient fermement » tous les jeunes qui arrivaient à aller en cours.

Si bien que tous les lycéens et lycéennes, intimidés, ont fermé leurs gueules et sont rentrés en courant dans le lycée...

Etudie, travaille, consomme, vote et ferme ta gueule ?

**Depuis quand les flics s'autorisent à dire aux jeunes ce qu'ils ont à faire ou pas ?** Si des jeunes veulent faire sauter des cours, ils en ont le droit, au risque d'être éventuellement sanctionné.

les lycéens ont le droit de pas aller en cours cet après midi et de rejoindre la manifestation déclarée.

Par exemple, les lycéens ont le droit de pas aller en cours cet après midi et de rejoindre la manifestation déclarée.

Le fait que des flics intimident des personnes pour les empêcher d'exercer leurs droits légitimes est la marque d'un régime fasciste, c'est encore pire quand ce sont des mineurs qui sont visés.

Cette répression/intimidation est scandaleuse, s'ils avaient un peu de dignité et de conscience politique, tous les profs de tous les lycées de Valence devraient être en grève aujourd'hui, ne serait-ce que pour soutenir les élèves, [matraqués et gazés hier](#), traités comme des esclaves sans conscience aujourd'hui par les flics !

**A moins que les profs, comme les flics, considèrent que l'école n'est qu'une vulgaire caserne ?, un lieu d'enfermement et de conditionnement pour que la jeunesse se tienne sage ? Les jeunes ne sont-ils que de la chair à casernes scolaires, de la future chair à patron ?**

La plupart des profs sont ils seulement des mercenaires en quête d'un salaire au service de l'Etat autoritaire et du Capital, ou veulent-ils l'éducation à la liberté et l'émancipation des jeunes ?

les attitudes autoritaires et fascistes des élus et des flics se multiplient

**En régime macroniste, les attitudes autoritaires et fascistes des élus et des flics se multiplient.**

Il est temps de dire STOP, partout. Plus on laisse faire, plus ça va s'aggraver et plus il sera difficile de mettre un terme à la dictature En Marche.

Pourtant, les jeunes ont des droits politiques. Voir quelques infos juridiques :

- [Voici un résumé des droits dont vous disposez concernant les manifestations, le droit de réunion et d'affichage.](#) - *Ai-je le droit de manifester ? Oui, il n'existe aucun texte interdisant les lycéens de se rassembler ou de manifester pour défendre leurs droits. L'article V de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen précise que « tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché ». Cela nous donne bien le droit de participer à des manifestations pour défendre nos droits.*
- [Droit des lycéens !](#) - *Aucune sanction ne peut être prononcée à l'encontre d'un élève pour motif de manifestation. L'administration d'un établissement ne peut, en aucun cas, refuser un motif d'absence. (Code de l'Education art.L 131)*
- [La manif en mode « mineurs »](#)
- [Droit de grève lycéen : que dit la loi ?](#) (...) La loi ne prévoit donc pas l'exercice d'un droit de grève pour les jeunes du secondaire. Dans les faits, celui-ci reste possible. Entre 2004 et 2005, des milliers de lycéens devaient ainsi protester dans la rue contre la loi Fillon sur l'éducation
- [A quoi sert le mouvement des lycéens ?](#) - L'instruction politique naît dans l'action, et les grèves permettent

d'intéresser les jeunes aux affaires publiques, remarque Thomas Schauder, professeur de philosophie dans un lycée de Troyes.

Au risque de surprendre notre ordre juridique reconnaît le droit de manifester des moins de 18 ans. Il est consacré par l'article 15 de la Convention internationale du 20 novembre 1989 sur les droits de l'enfant ratifiée par la France : «

1 Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.  
2 L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publique, ou les droits et liberté d'autrui. » Cet article 15 ne peut s'entendre que si l'on a à l'esprit les trois articles qui le précèdent et qui font la modernité démocratique de ce traité et de la représentation de l'enfant en tant que sujet de droit.

Déjà l'article 12 sur la liberté d'opinion donne le ton : « 1 Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toutes les questions l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. (...) » L'article 13 en tire une première conséquence : « 1 L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considérations de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.(...) » Et l'article 14 continue : « 1 Les Etats parties respectent les droits de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. (...) »



Les mineurs ont le droit de manifester et de ne pas aller en cours

## Pour info, voici ce qui se passe dans d'autres villes :

- ▶ [Quand parents d'élèves et enseignants grévistes aspirent à « entretenir et généraliser la révolte »](#) - Face au mouvement contre la réforme des retraites, le gouvernement reste inflexible : le texte de loi sera bien présenté ce 24 janvier en conseil des ministres. Mais de nombreux citoyens sont décidés à poursuivre la lutte. A Rennes, les parents d'élèves ont décidé de soutenir les enseignants grévistes en occupant des écoles. - **Une initiative à multiplier ?!**



### Blocage du Lycée Hélène Boucher à Paris

Environ 200 lycéens et lycéennes, des soutiens, des parents et des grévistes de la ratp sont présents.

Sur les banderoles : « HB debout soulève toi » et « pas de policiers à Hélène Boucher », « la précarité tue ».

Une sono balance du son L

## **ordonne aux jeunes du lycée Algoud d'aller en cours ! Pourquoi les profs ne sont pas en grève ?! Police**

L'action des parents contre les violences policières de lundi a permis de calmer les velléités de la police et de la proviseure. Plusieurs élèves avaient reçu des coups de matraque et des gaz.

Aujourd'hui ça se passe bien. La solidarité paye

Les revendications lycéennes vont en soutien à la grève mais surtout contre les réformes Blanquer qui vont accentuer les inégalités scolaires.

#greve24janvier #Parcoursup #bloquonsblanquer